Séance extraordinaire du 6 août 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce sixième jour du mois d'août deux mille douze à seize heures dix, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Dominique Maranda et Simon Théberge.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2012-07-39

Période de questions

Neuf personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2012-07-40

Autorisation à des membres du conseil de la Ville de Lévis aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Patro de Lévis inc.

Réf.: DG-2012-086

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les conseillers Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Le patro de Lévis inc. qui aura lieu le 31 août 2012 à Saint-Michel-de-Bellechasse et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation à des membres du conseil de la Ville de Lévis aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Jeunesse Chaudière-Appalaches et aide financière à cet organisme

Réf.: <u>DG-2012-087</u>

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2012-07-41

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de Femmes d'influences

Réf.: DG-2012-089

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'autoriser les conseillères Ann Jeffrey, Janet Jones et Dominique Maranda à participer à l'activité organisée par Femmes d'influences qui aura lieu le 8 septembre 2012 à Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-42

Vente de deux véhicules autopompes usagés à Camions héloc

Réf.: <u>INC-2012-016</u>

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard De vendre à Camions héloc le véhicule autopompe unité 205 au prix de 45 000 \$ et le véhicule autopompe unité 302 au prix de 50 000 \$, plus taxes si applicables, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteuse et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente de ces véhicules, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2012-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-43

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes collectifs d'assurance et de retraite

Réf.: FSA-TRE-2012-028

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes collectifs d'assurance et de retraite (appel d'offres 2012-55-55) à Eckler Itée, pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 217 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-44

Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du lot 5 047 387 du cadastre du Québec (secteur du chemin Forestier, Saint-Nicolas) et engagement à l'égard d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Réf.: DEV-2012-182

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De demander à Les habitations Jean-Guy Turcotte inc. et à 9222-2645 Québec inc. de verser solidairement une somme de 20 769,60 \$ à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, minute 20 803.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-182 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 047 387 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés solidairement par Les habitations Jean-Guy Turcotte inc. et 9222-2645 Québec inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des eaux pluviales qui sera aménagé sur le lot 2 286 813 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-45

Renonciation à une préférence d'achat concernant les lots 2 433 226 et autres du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Réf.: <u>DEV-2012-183</u>

Il est proposé par le conseiller Serge Côté Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De renoncer à la préférence d'achat accordée à la Ville en vertu de l'article 22 du bail intervenu avec le ministère des Transports du Québec le 27 septembre 2000, publié au registre foncier de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 445420, et ce, uniquement à l'égard d'une partie des lots 2 433 226 (5605, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 95 mètres carrés, 2 433 227 (5611, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 55 mètres carrés, 2 433 228 (5615, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 35 mètres carrés, 2 433 229 (5619, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 75 mètres carrés, 2 433 230 (5621, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 30 mètres carrés et 2 433 231 (5625, rue Saint-Laurent) d'une superficie approximative de 55 mètres carrés, d'autoriser ce ministère à vendre ces parties de lot et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-46

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Réf.: DEV-2012-186

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2012-186, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-47

Imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots 4 680 327 et 4 680 328 du cadastre du Québec (4^e Avenue, secteur Saint-Romuald)

Réf.: DEV-2012-195

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots 4 680 327 et 4 680 328 du cadastre du Québec pour la construction d'un poste de police et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-48

Adoption du Règlement RV-2012-11-87 sur l'augmentation du fonds de roulement

Réf.: FSA-2012-029

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-87 sur l'augmentation du fonds de roulement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 1 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Règlement RV-2012-11-87 sur l'augmentation du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-49

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2012-07-50

Période de questions

Personne ne prend la parole.

CV-2012-07-51

Levée de la séance

| Il est proposé par le conseiller Michel Patry Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard |
|--|
| À 16 heures 15, de lever la séance. |
| Adoptée à l'unanimité |

Danielle Roy Marinelli, mairesse Danielle Bilodeau, greffière